



Stationnement dans la copropriété

Par bea95

Bonjour, depuis deux mois nous avons un nouveau conseil syndical. ce dernier veut nous interdire de stationner dans la cour (alors que le stationnement actuel -depuis des décennies- ne gêne absolument personne mais ils en font une affaire personnelle) . Nous avons reçu une note du Syndic nous interdisant le stationnement qui menace de désactiver les badges d'accès à la cour et donc aux garages.

j'ai 2 questions :

1 - le Syndic a t'il le droit de désactiver les badges pour cette raison ?

2- il y a 24 appartements et 24 garages. Mais, de plus en plus, les résidents possèdent 2 véhicules, le stationnement dans la rue est possible mais difficile et limité en temps. Il n'y a que 2 "places" possibles dans la cour. Peut-on obliger la copropriété à créer des places de stationnement supplémentaires sachant qu'il y a beaucoup d'espaces verts mais aussi tout un espace où le stationnement ne gêne absolument personne ?

merci de votre aide.

Par nate9595

Bonjour,

La voie de circulation est-elle privée ou sur le domaine public ?

sur le domaine public : vous appelez la police

sur le domaine privé : c'est le syndic qui doit poser une signalisation et appeler la police

[url=https://www.formation-bim.fr/]https://www.formation-bim.fr/[/url][url=https://calaoconsult.be/]syndic Uccle[/url]